

Copropriétés : la gestion financière et comptable



Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée
7 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 85%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Encadrement des services copropriété;
Comptables abordant la comptabilité copropriété ; Gestionnaires et collaborateurs copropriété ; Toute personne amenée à gérer la comptabilité d'une copropriété ;

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les fondamentaux de la gestion comptable d'une copropriété
- Maîtriser la réglementation relative à la tenue des comptes des copropriétés
- Cerner les enjeux de la réglementation sur ce sujet
- Nota : cette formation est complémentaire mais ne substitue pas à une formation aux logiciels comptables des cabinets syndics

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Quelques mots sur le statut de la copropriété

- Un mode de propriété spécifique
- Le cadre juridique : loi du 10 juillet 1965 et son décret d'application
- Une organisation qui impose une comptabilité adaptée
- Décret et arrêté comptables du 14 mars 2005
- Quid des associations de propriétaires (ASF, AFUL) et des unions de syndicat

La gestion comptable et financière

Le financement de la copropriété

- Le ou les budgets (de fonctionnement et travaux)
 - Contenu
 - Établissement et vote du budget
 - Modalités d'appels
- Les dépenses de la copropriété et leur répartition
 - La répartition des dépenses selon la loi
 - La répartition des dépenses selon le règlement de copropriété

Les obligations comptables de copropriété

- Une comptabilité d'engagement en partie double
- Le plan comptable spécifique de la copropriété
- Une particularité de la copropriété : deux balances
- Les principales écritures
- Autres spécificités de la copropriété impactant la comptabilité
 - Les comptes bancaires
 - Le fonds travaux
 - Le traitement des mutations
 - La gestion des sinistres
 - Les frais de recouvrement de charges
 - Délégation de pouvoir étendue au conseil syndical
 - Les honoraires annexes du contrat de syndic type et les honoraires de travaux
 - Opérations de fin d'exercice
 - Changement de syndic : ce qui change pour la comptabilité
 - Demain : plan pluriannuel de travaux prévu par la loi Climat & Résilience

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 750 € (TVA 20%)

**Tarif spécial inscription 1 mois avant :
-10%**

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

L'approbation des comptes

- Établissement des annexes
- Décomptes individuels de charges et rééditions de comptes
- L'approbation des comptes en assemblée générale

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

au